

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FEVRIER 2016

Le seize février deux mille seize, le Conseil Municipal de Goderville s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Guy FONTANIE, Maire.

Etaients présents :

Mmes BACHELEY Françoise, BELLET Florence MM. DUVAL Gérard, GERON Michel, MOIZAN Gérard adjoints,

Mmes CHEDRU Dominique, COZIC Bernadette, HAUGUEL Stéphanie, LEBER Sophie, MARRO Corinne, OUTURQUIN Béatrice, VANIER Pascaline,

MM. CARLIERE Frédéric, DUPUIS Arnaud, FLEURY Philippe, JOUTEL Yves, LELAUMIER Yves, MALO Jean-Marc, REVOL Philippe conseillers municipaux.

Excusé(s) absent(s) donnant pouvoir :

Mme LAVILLE Géraldine pouvoir à M. REVOL Philippe,

Mme BELLANGER Nadine pouvoir à M. GERON Michel.

Absent(s) : M. ROSE Marc

Soit 20 membres présents - 2 pouvoirs - 22 votants sur 23 conseillers en exercice.

Nommé(e) secrétaire de séance : Mme COZIC Bernadette

Date d'affichage du présent procès-verbal : 18 février 2016

Le procès-verbal de la précédente séance est soumis à approbation.
Il est adopté à l'unanimité.

Les questions sont alors reprises point par point.

Sauf indication contraire, les délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Question n° 1 : Examen et vote des comptes administratifs 2015

Affectation des résultats

- a) Commune
- b) Service de l'Eau et de l'Assainissement
- c) Service Public d'Assainissement non Collectif

Monsieur Fontanié Guy, Maire se retire de l'assemblée et cède la parole à M. Géron Michel.

Sous la présidence de M. GERON Michel,

Les élus examinent les résultats financiers et votent par 21 voix (M. Fontanié ne prenant pas part au vote) les comptes administratifs de l'exercice 2015.

Les bilans comptables des différents budgets s'établissent comme suit :

Commune de Goderville :

Excédent de fonctionnement :	666 598.00 €
Excédent d'investissement :	494 011.40 €
<i>Soit un résultat global de :</i>	<i>1 160 609.40 €</i>
Restes à réaliser de dépenses :	1 144 700.00 €
Restes à réaliser de recettes :	429 000.00 €

Service de l'Eau et de l'Assainissement :

Excédent de fonctionnement :	353 372.92 €
Excédent d'investissement :	162 632.74 €
<i>Soit un résultat global de :</i>	<i>516 005.66 €</i>
Restes à réaliser de dépenses :	300 000.00 €
Restes à réaliser de recettes :	50 000.00 €

Service Public d'Assainissement Non Collectif :

Excédent de fonctionnement :	11 868.98 €
Excédent d'investissement :	12 744.10 €
<i>Soit un résultat global de :</i>	<i>24 613.08 €</i>

Les excédents de fonctionnement sont affectés à la couverture des déficits d'investissement et au besoin de financement des restes à réaliser si nécessaire.

*M. GERON félicite M. le Maire pour sa bonne gestion des deniers publics.
M. FONTANIE y associe l'ensemble des services administratifs.*

Question n° 2 : Vote des comptes de gestion du receveur municipal

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion 2015 du receveur municipal pour tous les budgets. Ceux-ci présentent les mêmes résultats que les comptes administratifs de la mairie.

Question n° 3 : Autorisation à signature d'une convention avec le Syndicat Départemental d'Energie pour la pose d'une borne électrique sur le parking de la salle « La Ficelle »

Les conseillers valident la pose d'une borne à l'emplacement ci-dessus cité par le SDE. **Ils adoptent la convention** proposée et **autorisent** Monsieur le Maire à la signer, celle-ci n'entraînant aucune contribution communale.

L'engagement de la mairie repose sur un accès gratuit 24 h sur 24, 7 jours sur 7.

Question n° 4 : Approbation des demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers (Etat et Département)

Les élus acceptent les travaux proposés et sollicitent les partenaires financiers que sont l'Etat et le Département pour les opérations suivantes :

- a) Aménagement de sécurité route du Chat Endormi

Mise en place de coussins lyonnais et îlots en bordure rélectorisés pour réduction de la vitesse pour un montant de 15 773 € HT.

b) Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite - 1° étage mairie
Mise en place d'une plateforme monte fauteuil pour un coût de 15 430 € HT.

c) Travaux de sécurité parking des écoles
Optimisation de l'utilisation de l'espace permettant la création de places de stationnement supplémentaires et une meilleure sécurisation des usagers.
Réfection des rampes pour handicapés, réalisation de places de stationnement PMR au plus proche des sorties de classes, l'ensemble pour une somme de 26 400 € HT.

d) Troisième tranche de travaux d'accessibilité voirie pour une somme de 35 100 € HT.

Question n° 5 : Autorisation à mener une procédure contentieuse contre l'Etat pour le prélèvement TASCOM sur les dotations 2012, 2013 et 2014

Le conseil municipal décide de déposer une réclamation auprès des services de la Préfecture puis sans réponse de l'administration de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux, missionne le cabinet Fidal à cet effet pour un montant d'honoraires forfaitaire de 1 500 €. S'ajouteront des honoraires de résultat fixés à 10 % de la somme récupérée.

Question n° 6 : Indemnité des élus

En application de la loi du 31 mars 2015, **le conseil municipal fixe les indemnités des élus de la façon suivante :**

- ✓ Maire : 32,25 % ind.1015 + majoration de 15 % soit 37,09 %
- ✓ Adjoints : 13,70 % ind.1015 + majoration de 15 % soit 15,75 %
- ✓ Conseillers délégués : 8,25 % ind.1015,

ce qui ne constitue aucun changement dans le montant attribué depuis les dernières élections municipales.

Question n° 7 : Vote des tarifs de droits d'entrée aux spectacles organisés dans la salle « La Ficelle »

Les élus décident de fixer les tarifs suivants pour les spectacles prochainement présentés :

Date	Spectacles	Type de spectacles	Tarif Plein	Tarif - 12ans
18/03/2016	Cie Magik Fabrik	Tout public	8 €	5 €
27/04/2016	Sur la piste de Ho Chi Minh	Documentaire - conférence	5 €	gratuit
12/05/2016	Les Banquettes Arrières	Tout public	10 €	5 €
27/07/2016	Tournée annivers. Clément	Concert	10 €	5 €

L'impression des tickets se fera par catégorie de prix.

Question n° 8 : Approbation de la convention de gestion du bar de la « Ficelle »

Le conseil municipal confie la gestion du bar situé dans le hall d'entrée de la salle culturelle « La Ficelle » au Club des Jeunes, autorise M. le Maire à signer la convention

de partenariat. Cette gestion est consentie à l'occasion des spectacles organisés par la commune. Les dépenses seront prises en charge par l'association, qui reversera le bénéfice engendré après l'encaissement des ventes de boissons de première et deuxième catégorie.

Question n° 9 : Vote des conditions de mise à disposition aux associations des salles communales, validation de la convention

Les élus déterminent les conditions suivantes :

siège association	GODERVILLE	COM.COM.	PAYS HTES FAL.	AUTRES
Asso. culturelle	gratuit	gratuit	Part.fonct. 200 €	tarif voté
Asso. non culturelle	gratuit	tarif CM 27/10/2015	tarif CM 27/10/2015	conseil
Réservation repas Week-end d'avril à octobre et décembre	300 €	tarif CM 27/10/2015	tarif CM 27/10/2015	municipal du
Mise à dispo. Vaisselle	50 €	tarif CM 27/10/2015	tarif CM 27/10/2015	27/10/2015

Les mises à disposition dérogeant au tarif voté en conseil du 27 octobre dernier sont liées au dépôt en mairie des statuts et à la production une fois par an des comptes de bilan et budget prévisionnel.

Toute association organisant une activité à but lucratif n'entrant pas dans le cadre de ses activités aura le tarif voté en conseil municipal du 27/10/2015.

Aucune location possible de la salle culturelle pour un loto ou un vide-greniers.

Toutes ces conditions financières sont rappelées dans la convention que chaque association signera dès réservation de la salle.

Question n° 10 : Remboursement de la vaisselle cassée lors de l'utilisation des salles communales

Les élus fixent un montant de remboursement de 2.50 € par assiette ou verre cassé. Pour toutes les autres pièces manquantes lors de la restitution des clés, leur coût de remplacement sera appliqué.

Un règlement de location commun à toutes les salles communales est validé.

Après délibération des questions à l'ordre du jour, M. Revol présente le nouveau site internet de la collectivité, Celui-ci sera mis en service dans les jours à venir.

M. Revol a souligné le travail important de la commission pour sa réalisation et remercié plus particulièrement Mmes Chédru et Laville.

Séance levée à 20 heures 45